



RÈGLEMENT INTERIEUR

Éducation et discipline sont les deux devises du Cours Clapeyron. Tout est mis en œuvre pour venir en aide aux élèves, faciliter leur travail, favoriser le succès de leurs études, aider à leur épanouissement. En contrepartie ces mêmes élèves doivent se conformer au présent règlement, et toute conduite qui risquerait de compromettre la moralité des élèves et le bon renom de l'Établissement fera l'objet d'un renvoi immédiat. Mauvais esprit et fraude sont également des motifs d'exclusion.

TENUE ET CONDUITE

Une tenue correcte est exigée de tous.

Le téléphone portable est strictement interdit dans l'établissement même en dehors des heures de cours. Toute utilisation entraîne la confiscation immédiate. Les parents devront venir récupérer le téléphone s'ils le souhaitent.

Il est strictement interdit de fumer dès l'entrée de l'immeuble.

Les élèves ne quittent les salles de cours qu'aux récréations de 10h25-10h40 et de 15h25-15h40.

Vélos et motos doivent être garés rue de Châteaudun.

TRAVAIL

Les heures de présence, variables selon les classes, sont indiquées le jour de la rentrée avec les emplois du temps.

Chaque élève doit posséder un cahier sur lequel figurent les textes des devoirs et des leçons. Les professeurs vérifient le travail effectué au fur et à mesure des cours. Les familles sont tenues au courant de la progression de leur enfant par l'envoi des notes et des bulletins trimestriels.

ASSIDUITÉ

Toute absence (y compris les absences aux cours d'éducation physique) doit être excusée et motivée par les parents. Tout élève absent doit présenter dès son retour une lettre d'excuse datée et signée de ses parents. Sans excuse valable, il ne peut être admis au cours et sera dirigé vers l'étude. Les absences répétées, sans motif grave, même excusées, pourront aboutir à l'exclusion.

RETARDS

Aucun retard n'est permis. Un élève retardataire est envoyé en étude jusqu'au changement de cours. Deux retards dans une semaine entraînent une sanction.

DÉGRADATIONS

En cas de dégradations, les réparations sont à la charge des parents. L'élève qui se sera rendu coupable d'une dégradation volontaire sera exclu sans avertissement préalable.

SANCTIONS

Les sanctions sont : le devoir supplémentaire, la consigne, l'avertissement (le troisième entraîne l'exclusion), l'exclusion. Tout devoir supplémentaire non fait entraîne une consigne et toute absence à une consigne fera l'objet d'une exclusion d'une journée.

La Direction se réserve le droit devant certains comportements d'exclure temporairement ou définitivement un élève sans passer par les étapes intermédiaires.

COURS PRIVE CLAPEYRON

Etablissement secondaire supérieur privé créé en 1973

Convention d'équivalence avec l'Université Paris - Ouest

Habilité par le Rectorat à recevoir des élèves boursiers nationaux

64bis rue Taitbout 75009 Paris Tél.: 0145224500 www.coursclapeyron.com

